

L'accord du participe passé : cas des verbes pronominaux

[CapConcours](#)

L'accord du participe passé : cas des verbes pronominaux

Sommaire

1. Principe général
2. Essentiellement pronominaux
3. Réfléchis et réciproques
4. Verbes sans COD (invariables)
6. À retenir

1. Principe général des verbes pronominaux

Tous les verbes pronominaux se conjuguent aux temps composés avec l'auxiliaire **être** (*elle s'est blessée, ils se sont parlé*). Cependant, **ils ne suivent pas la règle ordinaire de l'auxiliaire être** : leur accord obéit à la nature du verbe pronominal.

2. Les verbes essentiellement pronominaux et de sens passif

Les verbes **essentiellement pronominaux** sont des verbes qui n'existent qu'à la forme pronominale (ou qui ont un sens totalement distinct sous cette forme) : *s'enfuir, s'évader, s'emparer, se souvenir, s'évanouir, se méfier, s'abstenir, s'écrouler*.

Règle : Leur participe passé **s'accorde toujours en genre et en nombre avec le sujet** du verbe.

- *Elles se sont **enfui**es à temps.* (féminin pluriel avec *elles*).
- *Une panique s'est **emparée** de la foule.* (féminin singulier avec *panique*).
- *Les murs se sont **écroulés** lors du séisme.* (masculin pluriel avec *les murs*).

Il en va de même pour les verbes à **sens passif** : *Ces denrées se sont bien **vendues**.* (= ont été vendues).

3. Verbes réfléchis et réciproques : l'analyse du COD

Lorsque le verbe est **réfléchi** (le sujet fait l'action sur lui-même : *il se lave*) ou **réciproque** (les sujets font l'action les uns sur les autres : *ils s'entraident*), l'auxiliaire *être* fonctionne en réalité comme l'auxiliaire **avoir**.

Méthode infaillible en 2 étapes :

1. Posez la question « qui ? » ou « quoi ? » après le participe en remplaçant mentalement *être* par *avoir*.
2. Si le COD est placé **avant le verbe** → on accorde le participe avec ce COD.
Si le COD est placé **après le verbe** (ou s'il n'y a pas de COD) → le participe reste **invariable**.

Position du COD	Raisonnement grammatical	Accord du participe
Le pronom réfléchi est le COD (placé avant)	<i>Elle s'est blessée.</i> Elle a blessé qui ? → <i>se</i> (mis pour elle-même, COD placé avant).	Accord au féminin singulier.
Le COD est placé après le verbe	<i>Elle s'est blessé la cheville.</i> Elle a blessé quoi ? → <i>la cheville</i> (COD placé après le verbe).	Invariable (terminaison -é).
Le COD est antéposé sous forme de pronom relatif	<i>La cheville qu'elle s'est blessée.</i> Elle a blessé quoi ? → <i>qu'</i> (mis pour <i>la cheville</i> , COD avant).	Accord au féminin singulier.

4. Les verbes pronominaux sans COD : toujours invariables

Certains verbes n'admettent jamais de complément d'objet direct : ils se construisent avec un **complément indirect** (introduit par la préposition à : *parler à quelqu'un, succéder à quelqu'un, plaire à quelqu'un*).

Règle absolue : Devant ces verbes, le pronom réfléchi est un **COI** et non un COD. Faute de COD, le participe passé est **toujours strictement invariable** :

- *Ils se sont **succédé**.* (succéder à qui ? → pas de COD).
- *Elles se sont **parlé** longtemps.* (parler à qui ? → pas de COD).
- *Ils se sont **téléphoné** ; ils se sont **souri**.*
- *Ils se sont **plu** ; ils se sont **nui**.*

À retenir

- **Verbes essentiellement pronominaux** : s'accordent toujours en **genre et en nombre avec le sujet** (*elles se sont enfuies*).
- **Verbes réfléchis et réciproques** : suivent la règle de l'auxiliaire *avoir* :
 - S'accordent avec le **COD s'il est placé avant** (*elle s'est blessée ; les lettres qu'ils se sont écrites*).
 - Restent **invariables si le COD est placé après** (*elle s'est blessé la jambe*).
- **Verbes sans COD (COI seul)** : toujours **strictement invariables** (*ils se sont succédé, parlé, téléphoné, plu, nui, souri*).